



Recensement, mise en place et contrôle de l'application des règles aux connaissances financières :



pour le Responsable de la fonction Conformité ?



Antoine LEFEBVRE, Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent



Les sociétés du Crédit Mutuel Arkéa

Un groupe assembleur

de compétences

Banque de détail







Réseaux coopératifs





Banque en ligne





Réseaux spécialisés







Assurances – Gestion d'actifs



Assurance-vie



Assurances biens et personnes











Financement des entreprises et des institutionnels



Réseau bancaire



Capital-investissement



Leasing, Crédit-bail



Marché du BtoB



Services de paiement



PROCAPITAL Services titres





Prestations bancaires BANKING SERVICES en marque blanche

Activités extra-bancaires









Les chiffres clés du Crédit Mutuel Arkéa

S1 2018: un résultat semestriel record

De très fortes performances, une structure financière robuste

Des performances commerciales remarquables



Portefeuille de clients en progression

+ 3,6 %



Encours de crédits en hausse

+ 5,1 %



Encours d'épargne en croissance

+ 2,4 %

Un résultat semestriel au plus haut

PNBA

Produit Net Bancassurance en progression

1 082 M€ soit + 7,9 %

CoEx

Coefficient d'exploitation en baisse

0,8 pt

Risque

Coût du risque en hausse

38 **M€** soit + 48,7 %

Résultat

Résultat net en hausse

247 M€ soit + 27,5 %

Une structure financière robuste

Ratio crédits nets / dépôts

103 %

CET 1

Ratio Core Equity Tier One*

18,3 %

Ratio de levier*

6,1 %

LCR

Liquidity Coverage Ratio

125 %

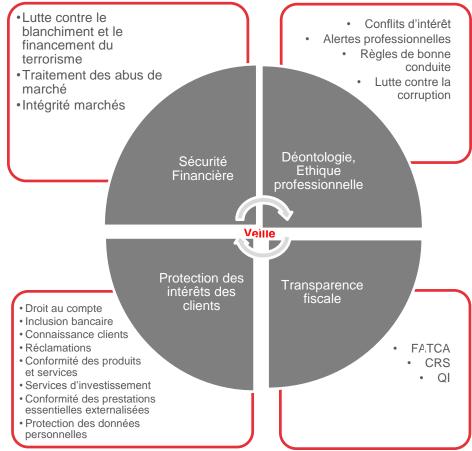


La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent

Organisation

Dirigeant effectif de Crédit Mutuel Arkéa Pôle Fonctions Support au Développement Direction de la Conformité Service Veille Outils et Conformité du Contrôle Permanent Données Département Département Département Département Contrôle Conformité LCB/FT 2 DP Permanent

Périmètre



« Donner confiance dans notre entreprise, nos produits et nos actions à nos clients, nos collaborateurs, nos dirigeants et nos autorités de tutelle »



Une inflation réglementaire

...conduisant à une multiplication des formations réglementaires!

Mai 2015

• Règlement Abus de Marché

Juillet 2016

Décret MCD

Juin 2017

• Loi Sapin 2 : anticorruption







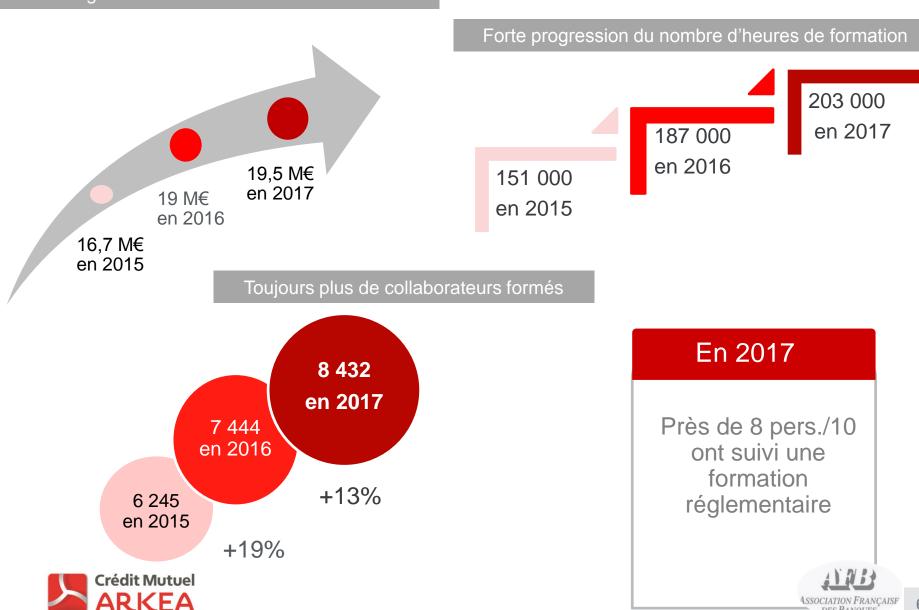






Traductions en chiffres...

Un budget FORMATION en constante hausse



De nouveaux défis en terme de suivi



Ciblage des personnes à former

Périodicité de la formation

Choix du support de

Enregistrement des formations réglementaires

Calibrage des formations selon les fonctions

Convocations

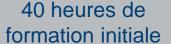
Relances

Evaluatior





2 exemples opposés -> MCD, un quota d'heures!





Modules 2017 & 2018

Le système bancaire et financier

Le marché immobilier français

La protection du client et le surendettement

Les acteurs du marché immobilier

Les formes d'acquisition d'un bien immobilier : la détention en direct

Les formes d'acquisition d'un bien immobilier : la détention via les personnes morales

La réglementation du crédit

L'acquisition d'un terrain à bâtir

La construction d'une maison individuelle

Le contrat de construction de maison individuelle

L'achat en VEFA

L'achat ancien et Travaux

Le financement de l'immobilier

La démarche commerciale et mise en oeuvre

Quiz

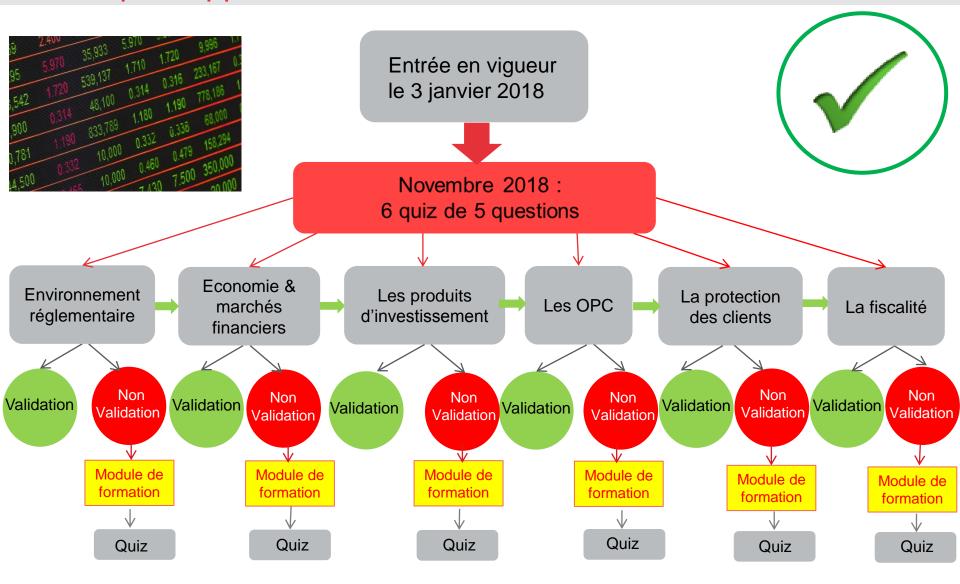


+ 7 heures de formation chaque année





2 exemples opposés -> MIF 2, un contrôle de connaissances





Nos conseillers pourront-ils rester généralistes ?

Formation initiale

MCD – 40 heures

Certification AMF

Droit au compte

Mobilité bancaire

Inclusion bancaire

Abus de marché

MIF 2

Parts sociales

CNIL/RGPD

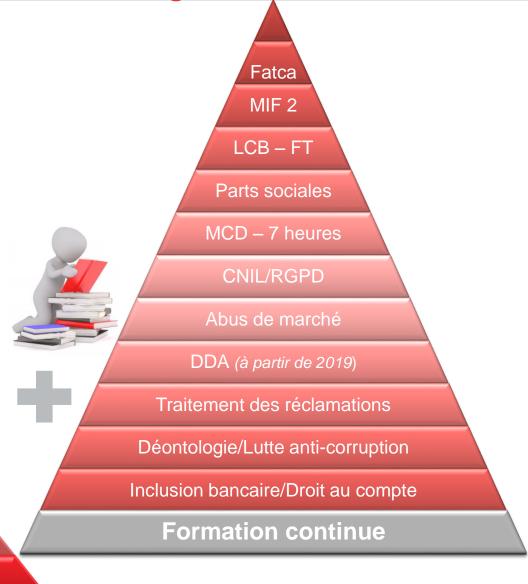
Crédit Consommation

LCB-FT

Traitement des réclamations

Déontologie/lutte anti-corruption

CRS/Fatca/Q.I





Des questions?



